24e ANNÉE N° 2134 PARAIT LE SAMEDI 5 SEPTEMBRE 1908

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

A. TURIN, Fondateur - PASCAL LIEUTIER, Administrateur-gérant

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, *Place de la Mairie*, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0.20

Commerciales (la ligne).....0.15

Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

CONFÉRENCE POLITIQUE

Dimanche dernier, le député de Sisteron assisté de M. Zévaès, député de Grenoble a rendu compte de son mandat devant une salle assez bien garnie, où ne manquaient ni les amis, ni les adversaires de M. Joly, ni les curieux, ni les loustics.

Avant tout, M. Joly déclare qu'il ne soutiendra jamais le cabinet Clemenceau qui aurait renié son passé republicain en rétablissant dans le midi l'ordre public troublé si profondément par les manifestations des viticulteurs (victimes en partie des fraudes qu'ils commettaient eux-mêmes).

De même, dans les autres circonstances où le même ministre, avec une modération que blame la presse modérée empêcha les grèves de dégénérer en émeutes, soit en arrêtant les mauvais sujets qui se glissent dans les rangs des ouvriers pour de louches besognes, soit en ne faisant intervénir la force armée qu'à la dernière extrémité, M. Joly n'y peut voir qu'une trahison du devoir républicain, lequel ne saurait cependant consister à tout laisser faire.

Egalement M. Clemenceau suivrait au Maroc une politique détestable et qui seule justifierait son renversement. M. Joly ne s'inquiète pas de savoir si le retrait de nos troupes ne profiterait pas à l'Allemagne et s'il ne serait pas interprété par l'Europe et par nos sujets africains comme un aveu de faiblesse ; le parti-pris de blâmer M. Clemenceau lui défend de parler autrement.

Il faut cependant reconnaître que M. Joly n'a pas soufflé mot de la révolte du 17e ni des actes consécutifs d'insubordination militaire. Il y a lieu de croire qu'il ne les approuve pas où qu'il les trouve trop malaisés à défendre.

Après la liquidation de la politique générale, M. Joly a tenté de justifier l'augmentation parlementaire qu'il a votée pour les deux raisons suivantes. La première est que 140 députés ayant des saisies-arrêts sur leur indemnité annuelle, il était de toute nécessité de venir au secours de ces enfants prodigues, la seconde s'est que ladite augmentation ayant été refusée par la droite, importait dès lors au salut de la République, Or, nul n'ignore que dans cette question, il y a eu un véritable déclassement des partis.

Si M. Joly croit avoir convaincu la salle, il se trompe étrangement. Nul n'est forcé d'être candidat à la députation et celui qui trouve la fonction trop onéreuse n'a qu'à rester chez lui. Et puis comment se fait-il, que depuis 38 ans que nous sommes en République, on s'avise si tard de la nécessité d'augmenter l'indemnité parlementaire ?

Au prochain renouvellement du Parlement, l'abaissement du chiffre de l'indemnité sera un article imposé à tous les candidats.

M. Joly a ensuite rappelé qu'il avait voté la réduction des périodes d'instruction militaire, certaines dispositions complémentaires de la loi de séparation, le projet d'impôt sur le revenu, c'est-à-dire toutes les lois de réforme proposées par le ministère qui selon lui « a du sang sur les mains » et selon nous « dans le cœur » comme le montre son constant souci des intérêts généraux du pays.

Après avoir narré l'histoire du canal de Ventavon dont l'achèvement est renvoyé aux calendes grecques, il a informé les électeurs qu'il passait à Sisteron, à leur disposition, toutes les vacances parlementaires pour rompre avec les traditions d'absentéisme de ses prédécesseurs, (attrape Hubbard).

Nul électeur n'ayant jugé à propos de critiquer, à la tribune, une apologie si peu démonstrative, le citoyen Zévaès est entré en scène.

Le député grenoblois a clairement exposé le mécanisme de l'impôt sur le revenu que M. Clemenceau est en train de faire voter par la Chambre des députés ; le public a été agréablement surpris d'entendre un député collectivitse exposer la justice et la possibilité d'une loi émanant de l'initiative bourgeoise ; il a constaté avec plaisir que le citoyen Zévaès avait pris de l'embonpoint, et sa tenue extérieure ressemblait fort à celle d'un bon petit rentier.

Le citoyen Zévaès a naturellement terminé sa harangue par l'invocation accoutumée à la République démocratique et sociale, ce qui a produit son petit effet

Enfin, le président de la réunion avant de lever la séance, a lu un ordre du jour qu'il a négligé de soumettre au vote se contentant de dire « d'après les applaudissements (très maigres, cher président) je vois que l'ordre du jour est adopté. »

A 10 heures et demie, tout était déjà fini ; les électeurs rentraient chez eux fort tranquilles, causant de toute autre chose que de ce qu'ils venaient d'entendre.

SPECTATOR.

Chronique Agricole

Formules d'Engrais

Je tiens à revenir sur les formules d'engrais pour mettre en lumière un point particulièrement intéressant que j'ai laissé de côté dans mon précédent article, Je veux parler de l'action nocive que certaines formules exercent sur les plantes,

Et comme, par ma profession, j'appartiens plus à l'horticulture qu'à l'agriculture, je choisirais l'exemple d'un engrais complet pour plantes à feuillage ornemental en pots. Il s'agit d'une formule prise au hasard parmi les centaines qui abondent dans prospectus des maisons d'engrais.

La voici :

pour 1 mètre cube de terre mettre 700 grammes du mélange suivant :

Nitrate de soude.....	0,100
Sulfate d'ammoniaque.....	0,100
Chlorure de potassium.....	0, 50
Sulfate de chaux (platre).....	0.200
Superphosphate de chaux.....	0,200
Sulfate de fer.....	0, 50
Total.....	0.700

On voit réunis dans ce mélange du nitrate de soude et du superphosphate de chaux. Voyons ce qui va se passer.

Dans ce cas, l'acide sulfurique des sulfates (combinaison de l'acide sulfurique avec l'ammoniaque, la chaux et le fer) et l'acide phosphorique du superphosphate (phosphate monocalcique, obtenu par l'ation de l'acide sulfurique sur les phosphates naturels tricalciques), réagissent sur le nitrate de soude, (union de l'acide nitrique à la soude) en mettant de l'acide nitrique en liberté. Cet acide nitrique rencontrant des matières organiques, les oxydes en dégageant lui-même du bioxyde d'azote qui part dans l'air à l'état de vapeurs rutilantes. Il y a donc, de ce chef, une perdition d'un élément nutritif.

M. Anthouard s'est beaucoup occupé des déperditions qui se produisent ainsi dans les mélanges.

Dans ses expériences, il a obtenu les résultats suivants :

Un engrais formé par un mélange de superphosphate et de nitrate de soude, contenait

	azote nitrique
6 juin.....	6,17 o/o
14 —	5,74 —
26 —	4,90 —
30 —	4,30 —
4 juillet.....	3,86 —
12 —	3,78 —

Un engrais analogue, provenant de la même fabrication industrielle, perdait en trois semaines 64 o/o de son azote.

L'azote ammoniacal de notre sulfate d'ammoniaque est également détruit par l'acide phosphorique et se dégage dans l'atmosphère sans pouvoir être utilisé par les plantes.

Ces déperditions peuvent aller jusqu'à 70 o/o de son poids total.

Nous voyons donc que dans les formules d'engrais où se trouvent réunis du nitrate de soude, du sulfate d'ammoniaque et du superphosphate, il se produit toujours une grande perte d'un élément fertilisant (azote nitrique) précieux pour la végétation, surtout pour les cultures où l'on vise spécialement la production des organes foliacés des plantes.

Mais me dira-t on, les déperditions d'un élément fertilisant qui se produisent dans la formule que vous avez choisie pour votre démonstration, ne prouvent pas du tout l'action nuisible qu'elle peut exercer. Patience, nous y arrivons.

Mais de ces constatations nous pouvons déjà tirer une conclusion de première importance pour l'agriculteur qui veut faire des mélanges d'engrais : **C'est qu'il devra bien se garder de mélanger du nitrate de soude avec du superphosphate de chaux.**

Passons maintenant à un autre ordre d'idées. Examinons cette formule à un dexième point de vue. Il est précieux pour nous, car il nous permettra de prouver l'action néfaste que pourrait avoir cette formule si on l'employait,

L'étude de l'industrie phosphatière nous apprends *qu'il reste toujours une partie de l'acide sulfurique libre dans les superphosphates.* C'est précisément cette fraction d'acide sulfurique libre qui va réagir sur le chlorure de potassium et mettre le chlore en liberté. D'autre part nous avons vu tout à l'heure que, sous l'action combinée de l'acide sulfurique et de l'acide phosphorique, le nitrate de soude se dissociait en acide nitrique et en soude. Cette soude va s'unir au chlore provenant de la décomposition du chlorure de potassium *et former du chlorure de sodium* (sel marin).

La naissance de ce corps est la condamnation de cette formule d'engrais.

En effet, l'étude des éléments qui concourent à la nutrition de la plante nous montre que *le sel marin est éminemment nuisible à la végétation.* Et alors, en nous inspirant d'un air connu, nous pourrions dire ; ce n'était pas la peine assurément que l'on s'ingéniat à trouver des procédés (déssalement des terrains) rendant les cultures possibles dans des sols, j'usqu'alors refractaires à la production végétale si, le sel marin devait être plus tard introduit dans les sols fertiles d'une façon aussi indirecte qu'inconsciente.

Il est encore un point intéressant à mettre un relief dans les relations multiples dont notre formules (toujours la même !) est le théâtre : c'est la naissance de bisulfate de chaux, par l'action d'une partie de l'acide sulfurique libre.

On voit donc, par l'étude approfondie de cette formule d'engrais que trois nouveaux corps prennent naissance à la suite de diverses réactions.

1. L'acide nitrite (décomposition du nitrate de soude par l'action combinée de l'acide sulfurique, qui se dégage en pure perte dans l'atmosphère ;

2. le chlorure de sodium (union de la soude et du chlore) éminemment nuisible à la végétation ;

3. le bisulfate de chaud (résultant de l'action de l'acide sulfurique sur le sulfate de chaux), entrainé pas les eaux de drainage,

En résumé, des trois nouveaux corps, deux sont perdus pour les plantes et le troisième leur est nuisible. Il me semble qui après avoir donné ces explications, j'aurais atteint doublement le but que je me proposais d'atteindre au commencement de cet article. J'aurais prouvé et l'action nuisible de certaines formules d'engrais et les pertes d'éléments fertilisants auxquelles on s'expose en mélangeant certains engrais.

* * *

Je ne voudrais point terminer ces articles, sans citer, à l'appui de la thèse que je soutiens, l'opinion d'un de nos plus estimés agronomes contemporains, M. Muntz, de l'institut.

Dans son excellent ouvrage sur les engrais, M. Muntz, après une étude impartiale des engrais composés, conclut ainsi au sujet des formules d'engrais. « Les engrais complexes offerts par le commerce *doivent être rejetés* par l'agriculteur ; celui ci cherchera à donner à son sol les éléments vraiement utiles et dans les proportions variables avec le but à atteindre, sans se laisser imposer des produits qui ne répondent pas à cette condition. L'instruction agricole fera de plus en plus diminuer leur vente, et déjà les régions où la culture est avancée, en restreignent l'usage. La **décroissance des engrais à formule est la véritable mesure de la diffusion des sciences agricoles dans les campagnes.** »

Essayer un commentaire de ces sages paroles, serait en amoindrir la portée. Aussi n'y ajouterons nous rien.

Léon ANGLÈS,
Muséum d'histoire naturelle de Paris.

VILLE DE SISTERON

Comice Agricole

Exposition et Concours donnés sous les auspices du gouvernement de la République, avec une subvention de M. le Ministre de l'Agriculture, le 12 septembre 1908.

A 7 heures du matin grand concours de labourage ; 1re catégorie, attelage de 4 bêtes 1e prix 50 fr, 2me p. 30 fr., 3e p. 20 fr.

2me catégorie, attelage de 2 bêtes, 1r p. 3. fr. 2me p. 20 fr,, 3me p. 10 fr.

3me catégorie, attelage de 1 bête, 1r p. 20 f, 2me p, 10 fr. 3me p. 5 fr. — Les attelages et charrues devront être amenées par les concurrents. Ceux-ci devront se faire inscrire chez M. Clergue, secrétaire du Comice la veille au moins du concours. A 9 h. du matin cours Paul Arène, ouverture de l'exposition, à 10 h. visite des animaux et des produits par les différents jurys ; à 5 h. du soir, proclamation des récompenses. Celles-ci seront distribuées le lendemain dimanche à la Fête de l'Arbre sous la présidence d'honneur de M, le ministre de l'Agriculture. Pendant toute la durée tenue du marché.

TABLEAU des PRIX a DISTRIBUER

Concours spéciaux. 1o Agriculture et horticulture, à l'exposition la plus belle et la plus complète de produits, 1e prix 30 fr. une médaille d'argent, un diplome ; 2me p. 20 fr. un diplôme.

2o Apiculture. — Appareils et produits. Il sera tenu compte des appareils construits par l'exposant lui-même et surtout de ceux marqués par lui à l'exposition la plus belle et

© VILLE DE SISTERON

la plus complète, 1· prix 50 fr. une médaille de vermeil, un diplôme, 2e p. 25 fr. une médaille de bronze — 3m· p. 10 fr. un dip.

Section I. Animaux

chevaux et jument de travail, 1e p. 15, 2m· 10
jument poulinière, — 20 — 10
mulets el mules — 25 — 10
bœufs adultes — 25 — 15
vaches laitières — 20 — 10
béliers de toutes races — 15 — 10
moutons gras (10 au moins) — 25 — 10
brebis (10 au moins) — 20 — 10
brebis suitées (10 au moins) — 25 — 15
agneaux (20 au moins) — 25 — 15
chèvre laitière. prix 5 francs,
boucs, prix 5 francs.
porcs gras — 15 — 10
truies suitées (6 petits au moins) — 15 — 10
cochons de lait (0 id. — 15 — 10
animaux de basse-cour, la paire au moins, 4 prix de 5 fr.

Section II. Agriculture

blé 1e p. 10 fr. 2m· 5 fr.
autres céréales 1· p 10 fr, 2m· 5 fr.

Section III· Horticulture

pommes de terrre, 50 k. 1e p. 10 fr. 2m· 5
haricots, pois, courges, etc. — 10, 4p, de 5
raisins, — 10 2m· p. 5
autres fruits, 2 1r prix de 10 fr. 2 2m· p. de 5
fruits secs, 1 d. décal. au moins, 2 p. de 5
fleurs diverses et plantes d'app. 2 prix de 5
plants 1· p. 10 fr. 2m· 5

Section IV. Produits manufacturés dans la région du Comice. Beurres fromages, 2 p. de 5 fr. confitures, conserves, charcuterie, 1· p. 10 fr. 2 2m· p. de 5 fr. vins, huiles, essences, 2 p. de 5 fr.

Section V. matériel agricole

1e construit dans la région du Comice
1e prix 20 fr. 2m prix 10 fr. 3m. p. 5 fr.
2e perfectionnées
2 1r prix, médaille g. m. ; 2 2m p. méd. p. m. 2 3m· p. diplômes.

Il sera décerné en plus de ces prix un diplôme à tous les premiers primés, une mention à tous les autres

VARIÉTÉS

Juste Récompense

Si l'homme était vraiment le maître de sa volonté, Pierre Lescle fut mort, comme il avait vécu la moitié de sa vie, dans la peau d'un célibataire endurci.

Or pour qu'à son tour, il devint l'époux servile et pot au feu qu'il avait tant raillé, il suffit qu'une silhouette féminine, en un jour d'émoi sentimental, s'imterpose entre la cornée de son œil et le flot de ses pensées habituelles.

Dès lors en zèlé néophyte, il tourna contre ses anciens collègues sa facile ironie, mélant à l'exaltation immodérée des joies du mariage, de plaisantes insinuations contre les mœurs et l'égoïsme anti-social des célibataires.

Heureusement pour la bonne santé de sa raison, l'apparition en son existence d'une très acide belle-mère dévia vers des objets moins personnels le cause de son honneur. comme le cours de son humeur, il se vit enveloppé de cette sollicitude indéfinissable qui transforme en enfer les plus tranquilles intérieurs et fournit un héros de roman-feuilleton d'un nombre croissant de plaintes en divorce la magistrature assise.

S'il embrassait sa femme, la belle-mère exigeait une part égale de baisers, s'il allait au théâtre, il fallait l'y conduire ; s'il projetait une partie de campagne, elle se réservait comme un attribut de sa charge, le règlement de l'horaire et du menu ; à peine les époux s'appartenaient-ils la nuit ; encore si, elle surprenait des privautés trop osées, intervenait-elle au nom de la pudeur maternelle offensée.

Sous ce régime de haute surveillance Lescle ne songeait guère à taquiner personne ; plutôt il se prenait à regretter l'agréable liberté du célibat, les attentions mercenaires sans doute mais si gentilles des maîtresses de passage, l'inaltérable politesse des maîtres d'hôtel et des loueurs de garni ; toutes les voluptés qui autrefois étaient son partage.

Certes, il eût volontiers, d'un coup d'autorité, remit les choses en leur état normal, s'il n'eût craint pour la sécurité de ses amours. Mais captif de cette lâche pensée, il supportait toutes les épreuves, n'ayant plus de force intellectuelle que pour inventer de puérils motifs d'absence et grapiller à travers les lentes journées de la vie commune, quelques heures de douce liberté.

C'est ainsi qu'appelé, pour ses affaires, à Fontainebleau. il complota avec sa femme, de terminer la journée en forêt, dans le tendre isolement qui convient à deux êtres qui s'aiment par dessus les contrariétés exterieures et dont le bonheur n'a pas besoin d'être contrôlé.

Tout se fut passé selon ses prévisions, sans la capricieuse fantaisie de la belle mère, mortellement irritée de l'escapade : prenant le train suivant, elle filait les époux toute la journée, et, à l'instant précis, où sous l'ombrage des arbres centenaires ils savouraient le plaisir d'être seuls, elle se dressait devant eux, convulsée comme le spectre de la vengeance.

Fuyant l'hostile discussion, les époux s'éloignèrent dans la direction de la gare. désireux d'éviter la tristesse du retour en commum. Le lointain grondement de l'express qu'indiquait le flottement d'une fumée légère leur parut d'un bon augure ; ils étaient presque heureux.

Or la belle-mère les suivait, à une très courte distance, orageuse comme un ciel de tempête et qui semblait continuer en elle-même un soliloque commencé. Etrangère visiblement à la notion du danger et du lieu, elle ne tardait pas à tomber en travers des rails heurtés, inattentive aux cris de la foule qui déjà l'imaginait broyée sous la masse pesante du train lancé à toute vitesse.

Par une inaction que le souci de sa préservation personnelle justifiait, Lescle eut pu conquérir sa liberté ; il n'en eut pas même l'idée. D'un geste rapide, il saisit la chose informe qu'était la victime étendue, et la ramenait miraculeusement en arrière, sous l'haleine brulante de la machine dont il semblait qu'aucune force humaine put empêcher l'œuvre homicide.

Des messieurs distingués félicitèrent Lescle de son acte héroïque dont ils ne pouvaient comprendre toute la grandeur, et malgré ses protestations qu'ils attribuaient à un sentiment d'excessive modestie, ils lui promirent de le faire décorer.

Alors le dégout de la vie entra dans sa chair. De suite il pensa à la suprême solution des conflits humains, au suicide, s'il ne parvenait à modifier l'enchaînement des faits au bout duquel il se voyait devenu l'objet de la raillerie universelle, la tête de Turc des mal mariés, le symbolique terre neuve des belles mères dans les journaux illustrés.

Essayant d'une manœuvre dernière, il fit une version tout autre de l'accident, se substituant bravement le chef de gare qu'il couvrait d'éloges et recommandait chaleureusement à l'attention du gouvernement et de la compagnie ; puis, il la portait lui même aux journaux parisiens qui la publièrent, sans aucune méfiance, dans le numéro du lendemain.

Au chef de gare qui flairait une mystification, Lescle expliqua les raisons profondes de son acte : Pour vous, qui avez sauvé une femme, c'est l'honneur resplendissant sur votre nom ; c'est dans votre carrière la certitude d'un avancement prodigieux ; pour moi qui n'ai sauvé que ma belle mère, c'est la condamnation imméritée à la raillerie universelle, c'est l'angoisse perpétuelle d'être reconnu et désigné. Par pitié sauvez moi du ridicule comme je l'ai sauvée, elle, de la mort certaine.

Des sentiments divers d'intérêt personnel et d'humaine sympathie décidèrent le chef de gare au silence complice, et c'est ainsi, qu'il acquit, très honorablement, le droit d'épingler à sa redingote l'étoile des braves.

A. B.

Chronique Locale

SISTERON

Foire — Lundi dernier, Sisteron présentait l'illusion d'une ville de vingt-mille âmes, grâce à l'affluence des étrangers, venus dans l'intention de vendre ou d'acheter et de s'amuser. Les rues ressemblaient à une fourmillière par le va et vient, non interrompu, des gens vaquant à leurs affaires.

Contrairement aux habitudes prises par certains foireux pour rire, qui, selon la formule, promènent leurs mains dans des poches ne leur appartenant pas, aucun vol n'a été signalé, aucun accident ne s'est produit et tout s'est passé comme dans le meilleur des mondes, ce qui revient à dire, qu'en général, la foire a été bonne pour les grandes affaires comme pour le petit commerce. Puisse-t-il en être ainsi.

Mercuriale de la foire :

Bœufs, de 0.75 à 0.80 le kilo (poids vif) ; moutons, 0 85 à 0.90 ; agneaux, 0.95 à 1.05 ; porcelets. de 30 à 35 fr. la pièce ; lièvres, de 7 à 8 fr. la pièce ; lapins, 2.50 ; perdreaux, 1.75 à 2 fr. ; poulets, de 3 à 3 fr. 50 la paire ; œufs, de 0.80 à 0,95 la douz, ; cire, 1.35 le kilo ; blé, de 28 à 29 fr. la charhe de 128 kilo : avoine, 16 fr. les 100 kilo ; orge, 18 fr. ; paille, 3.75 les 100 kilo ; foin, 7 à 8 fr. ; sainfoin, de 1 25 à 1.50 le double décalitre, selon nuance ; amandes dures, 3.25 le double décalitre ; amandes princesses, 1.20 le kilo.

Caisse d'Epargne de Sisteron. — Opérations effectuées pendant le mois d'Août 1908.

Versements 62 dont 15 nouveaux	23.617,03
Rembmets 71 dont 11 pour solde	21.157,39
Excédent en faveur des versements	2.459,64

Le temps en Septembre. — Notre ami le citoyen Perrottet des Pins, météorologiste à Mérindol (Vaucluse), nous adresse les notes suivantes sur la température probable du mois de septembre :

Le mois de septembre 1908 est compris du 14 Fructidor de l'an 116, au 8 Vendémiaire de l'an 117 de l'ère de la Révolution.

Pendant le mois de septembre, le ciel est décoré au Zénith, par le Cygne ; au Nord, par le Petit-Chariot ; à l'Est, par Pégase ; au Sud, par le Capricorne ; à l'Ouest, par le Bouvier.

La météréologie du mois de septembre 1908 se manifestera probablement par des courbes barométriques concaves, avec ciel nuageux, couvert et tendant à la pluie, assujettis aux orages, entre le 2 et le 4 ; le 8 et le 10 ; entre le 12 et le 14 ; entre le 17 et le 19 ; entre le 24 et le 27.

Des tempêtes seront à craindre sur nos côtes maritimes, entre le 11 et le 14 et entre le 23 et le 28.

Période troublante entre le 23 et le 28, des pluies, tempêtes, crues, inondations, perturbations magnétiques, mouvements sismiques, tout à craindre dans divers bassins géographiques pendant cette période.

Mérite agricole. — Son promus :

Officier : MM. Roux, instituteur aux Ajoncs, commune d'Entrevennes.

Chevaliers : Pélissier, ex-professeur au collège de Manosque ; Délestée, agriculteur à Céreste ; Landric, maire de Nibles, Thieux, médecin à Sisteron ; Barneaud, maire de la Bréole ; Caire, notaire, conseiller d'arrondissement à Castellane, Gaubert, maire d'Ainac ; Davin, propriétaire, adjoint au maire de Barles ; Payan, propriétaire, maire d'Auribeau ; Mondange, apiculteur à Forcalquier ; Guérin, apiculteur à Banon ; Esprit, agriculteur, maire de Valbelle ; Aubert Henri, propriétaire à Simiane.

Libre-Pensée Sisteronnaise. — Les membres de la société de Libre-pensée appartenant à la Fédération l'*Union Fraternelle* désirant assister au Banquet de la fédération, le dimanche 13 septembre, sont priés d'envoyer leur adhésion au citoyen Blanc Raphaël, président de la fédération ou au Cercle de la Fraternité, avant le Jeudi 10 Septembre inclus.

Comité des fêtes. — Les inscriptions pour le banquet officiel du 13 septembre seront reçues chez MM. Colombon, coiffeur, Clergue, libraire jusqu'au 10 septembre.

— Des prix importants seront distribués aux maisons les mieux pavoisées et illuminées le dimanche de la fête.

ETAT-CIVIL

du 29 Août au 5 Sept. 1908

NAISSANCES

Escalle Albert-Jules-Aimé, rue Notre-Dame.

MARIAGE

Entre M. Durbec Henri-Antoine-Gabriel, mécanicien et Mlle Chabaud Angèle-Laure-Joséphine, s. p.

DÉCÈS

Néant.

A VENDRE

Grand Entrepot de Vins

situé au Centre de la Ville

S'adresser au bureau du *Sisteron-Journal.*

Chronique Régionale

VALERNES

Nos édiles. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche, à 3 heures du soir, en session ordinaire d'août, sous la présidence de M. Richaud, maire.

Ordre du jour : choix d'un cantonnier communal, en remplacement de M. Louis Michel, démissionnaire ; affaires diverses concernant les chemins vicinaux.

ORAISON

Société hippique des Basses-Alpes. — Par décision en date du 27 Août 1908, monsieur le Ministre de l'Agriculture a autorisé l'ouverture de l'hippodrome de la Durance à Oraison pour la journée du Dimanche 27 Septembre prochain.

Grâce au concours dévoué des membres de la société, les courses sont toutes les années intéressantes.

Les subventions du Ministère de l'Agriculture, de la société sportive d'encouragement, de la société d'encouragement, du Conseil Général de la ville d'Oraison, ont été portées au chiffre de 3.300 francs.

Les travaux d'aménagement vont commencer incesssemment, nous espérons de brillantes courses qui comme les années précédentes se termineront par une charmante journée dont le programme sera porté ultérieurement à la connaissance du public.

Médecine Pratique

Les personnes atteintes de bronchites invétérées qui toussent et crachent sans cesse, été comme hiver, peuvent guérir en employant la Poudre Louis Legras. Ce remède merveilleux qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universselle de 1900, calme instantanément et guérit l'hasthme, le catarrhe, l'oppression, l'essoufflement et la toux des vieilles bronchites. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10. adressé à M. Louis Legras 139, Bd Magenta, à Paris.

27 ans d'Existence des cures nombreuse, le prix de 1 fr. 50 la boîte, ont fait aux Pilules Suisses leur juste et universelle popularité. Mieux que tout autre remède, même plus cher, elles guérissent les ***migraines***, les ***maux d'estomac*** et la ***constipation***.

Chemins de fer de Paris, Lyon, Méditerranée

Billets de Vacances

à prix réduits pour familles

Toutes les gares des réseaux P. L. M. Est et Nord, délivrent, j'usqu'au 15 septembre 1908, aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble, des billets d'aller et retour de famille, dits de vacances, de 1re, 2e et 3e classes, pour toutes les gares de chacun de ces réseaux, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour) ou de payer pour cette distance.

Le coupon de retour de ces billets est valable jusqu'au 1er Novembre.

Le prix de ces billets s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples pour les deux premières personnes. le prix d'un billet simple pour la troisième, la moitié de ces prix pour la quatrième et chacune des suivantes.

Lorsqu'un billet de vacances comprend plus de trois voyageurs. trois d'entre eux au moins sont tenus de voyager ensemble à l'aller et au retour, les autres ont la faculté de voyager isolément en payant chacun un supplément égal au prix d'un billet militaire.

Ces billets de vacances donnent aux voyageurs la faculté de s'arrêter aux gares situées sur l'itinéraire.

Enfin, il peut être délivré à un ou plusieurs des vayageurs compris dans un billet collectif, une carte d'intentité permettant au titulaire de voyager isolément, à moitié prix, entre la gare de départ et le lieu de destination du billet collectif, pendant la durée de la villégiature de la famille.

Les billets doivent être demandés quatre jours d'avance à la gare de départ.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret des Tarifs de Grande Vitesse (Tarif commun 109-Chap. 1 § 6).

GRAND HOTEL VASSAIL

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

A. MARTEL, Chef de cuisine

Grande Salle pour Noces et Banquets. Plats sur commande. Service à prix fixe. Plats du jour à emporter. Service spécial les jours de foires et marchés.

© VILLE DE SISTERON

VILLE DE SISTERON (B.-A.)

MISE EN FERME DE

L'OCTROI

Le **Dimanche vintg décembre** mil neuf cent huit, à **trois** heures du soir, en l'hôtel de ville de Sisteron, il sera procédé par devant le Maire assisté de deux conseillers municipaux délégués à cet effet et du receveur municipal, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, à titre de **Bail à ferme**, des **droits** de l'**Octroi** Municipal de la dite Ville, pour **trois années** consécutives, qui commenceront le **premier janvier** mil neuf cent neuf pour finir le **trente-un décembre** mil neuf cent onze. Les droits sont établis sur : boissons et liquides, comestibles, combustibles, fourrages, matériaux et objets divers.

Mise à prix ; Vingt-huit mille fr.

ci.....28,000 frs.

On n'admettra aux enchères que des personnes d'une moralité, d'une solvabilité, d'une capacité reconnues et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats aurait obtenu du Maire, quatre jours au moins avant l'adjudication un certificat d'admission sauf le recours au Préfet.

Aucune personne attachée à l'Administration des Contributions Indirectes, aux Administrations civiles, aux Tribunaux ou ayant uue surveillance de juridiction quelconque sur l'administration de l'octroi ne pourra sous peine de résiliation de bail sans indemnité et de tous dommages intérêts, être ni adjudicataire, ni associé de l'adjudicataire. Ne pourront pareillement être admis aux enchères ceux qui font commerce de quelques-uns des objets soumis au tarif.

Dans la même séance il sera procédé à l'adjudication de divers droits communaux ; voir les affiches spéciales.

On pourra prendre connaissance au Secrétariat de la Mairie du cahier des charges et de toutes les pièces concernant l'adjudication ci-dessus.

Sisteron, le 5 septembre 1908.

Le Maire : H. GASQUET.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SISTERON

Liquidation Judiciaire

Avis pour la dernière vérification des créances

Les créanciers du sieur **Fine** Marcelin, épicier et maréchal-ferrant à Sisteron qui n'ont pas produit leurs titres de créances, sont invités à les remettre sans délai entre les mains du greffier ou du liquidateur. Ils sont, en outre prévenus qu'une dernière assemblée pour la vérification de leurs créances aura lieu le **onze** septembre mil-neuf-cent-huit, à **dix** heures du matin.

Pour le Greffier du Tribunal,
Le Commis-Greffier,
PEIGNON.

VILLE DE SISTERON (B.-A.)

MISE EN FERME

Des Droits de Pesage et Mesurage
Des Droits d'Abattage

Le **Dimanche vingt décembre** mil neuf cent huit à **trois** heures du soir, en l'Hôtel de Ville de Sisteron, il sera procédé, par devant le Maire assisté de deux conseillers municipaux délégués à cet effet et du receveur municipal, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur à titre de bail à ferme :

1° Des Droits de Pesage et Mesurage
2° Des Droits d'Abattage

pour le années 1909-1910-1911.

Les Mises à prix sont fixées ainsi qu'il suit :

Pesage et Mesurage 800 francs.
Abattage..... 1000 francs.

Dans la même séance il sera procédé à la mise en ferme de l'Octroi. (Voir l'affiche spéciale).

On pourra prendre connaissance au Secrétariat de la Mairie des cahiers des charges et de toutes les pièces concernant les adjudications ci-dessus.

Slsteron, le 5 septembre 1908.

Le Maire : H. GASQUET.

ÉTUDE
de
Me Frédéric-Adrien BERENGUIER
Notaire à Aubignosc.
Canton de Volonne (Basses-Alpes)

VENTE

VOLONTAIRE

aux Enhères Publiques

Dimanche **20 septembre** *mil-neuf-cent-huit à* **2** *heures de l'après-midi à* **Aubignosc,** *dans l'étude de Me Berenguier des immeubles dépendant de la succession de M.* **Andrieu** *Charles*

PREMIER LOT

Une **terre** labourable, partie arrosable, terroir d'Aubignosc, dite l'Esparcelière, quartier de la Présidente, numéros 706 p. 707, 706 p. section B. comme ayant une contenance de 98 ares, 83 centiares ; confrontant au couchant Sylve et Peyrothe, au levant Marrou Louis, au midi chemin et vallon de Monsieur, au nord, ruisseau d'arrosage.

Sur la mise à prix de **mille** francs. ci. . . . . **1000** francs

DEUXIÈME LOT

Une **terre** labourable, même terroir et quartier de la Présidente, numéros 791, 792 p. section B. comme ayant une contenance de 68 ares 37 centiares, traversée par le chemin de fer et confrontant dans son ensemble au levant et midi chemin, au nord Bénoît E., au couchant Prabon Léon.

Sur la mise à prix de **Quatre-cents** francs, ci.....**400** francs.

TROISIÈME LOT

Une **terre**, même terroir, quartier du Crouzouret, numéro 846 p. de la section B. contenance : 15 ares 69 centiares, confrontant Marrou Emile au nord, au couchant chemin de fer, au midi et levant Pabon.

Sur la mise à prix de **Quarante** francs, ci..... .....**40** francs.

QUATRIEME LOT

Une **terre** labourable, même terroir, quartier des Ponchonnières, portée au plan sous le numéro 417 p. de la section B. comme ayant une contenance de 19 ares 23 centiares, confrontant : levant, chemin ; midi, Magnan Aimé ; couchant, Lombard, nord, sentier.

Sur la mise à prix de **Cent** francs ci..... **100** francs.

CINQUIEME LOT

Une **maison** au village d'Aubignosc, confrontant : au levant, chemin ; la veuve Jean dit Brunel au nord, et autres.

Sur la mise à prix de **Cent** frs. ci ..... **100** francs.

Ablotissement

Les lots adjugés ou non, seront réunis en nu seul lot, et exposés aux enchéres en bloc, formé tant par les mises à prix que par les enchères partielles lesquelles ne sortiront à effet que s'il n'ya pas d'offre sur le bloc.

Pour prendre connaissance des clauses et conditions de la vente, s'adresser à Me Berenguier, détenteur du cahier des caarges.

BERENGUIER.

A vendre ou à louer

PRÉSENTEMENT

à Sisteron (Basses-Alpes) un **domaine** de 65 hectares situé entre la route de Gap et la Durance avec gros capitaux. Prix 6 centimes le mètre carré. Facilités d'agrandissement de 100 hectares au prix de 5 centimes le mètre carré attenant.

S'adresser à M, Charles Gueyrard à Sisteron.

Etude de Me TURCAN
Notaire
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le **Dimanche vingt-cinq octobre** mill neuf cent huit à **deux** heures du soir en l'étude

Ie D'un

GRAND

DOMAINE

de rapport et d'agrément, situé commune de **Sigoyers** à dix kilomètres de Sisteron et un kilomètre de Thèze, comprenant : maison de maître meublée, douze pièces, caves, écurie, remise, jardin arrosable, terrasses, ombrages, eau de source, salle de bains, pêche et chasse.

Et d'une

VASTE et BELLE FERME

de rapport indépendante avec les capitaux.

Contenance totale **91** hectares.

Mise à prix, meubles et capitaux compris : **Cinquante cinq mille** fr. ci.... **55.000 fr.**

Meubles non compris **50 000 fr.**

IIe. — d'une

MAISON

à Sisteron rue de l'horloge.

Mise à prix : **Cinq mille** francs, ci.... **5000 fr.**

IIIe. — D'un

PRE

sis à Sisteron, quartier du Plan de la Baume.

Mise à prix : **Six-mille cinq-cent** francs ci... **6.500 fr.**

Pour renseignements s'adresser à Me **Turcan,** notaire à Sisteron, dépositaire du cahier des charges, et pour visiter à l'économe de l'hospice de Sisteron.

Pour extrait :
TURCAN.

Bulletin Financier

Marché un peu irrégulier, malgré une tendance persistante à la fermcté. La tempête qui a sévi hier sur la Manche nous prive des nouvelles des marchés de Londres et de New-York. Le 3 0/0 français 96.70 et 96.62 contre 96.85. La caisse achète 30.000 fr. de rente.

Fonds russes plus lourds : 5 0/0 1906 100 et 100.10 ; Consolidé 89 ; bon du Trésor 519. Turc Unifié 94,85. bien tenu ; Extérieure 96.20. Agio sur l'or en Espagne 12 0/0.

Etablissements de crédit très fermes Banque de Paris 1522 ; Union Parisienne 718 ; Crédit Lyonnais 1218 ; Comptoir d'Escompte 680 ; Société Générale 670 ; Banque Franco-Américaine 560 ; Banque Ottomane 697.

Chemins français inchangés. Chemins espagnols faibles.

Obligations Victoria à Minas, attrayante à 442.

Mines d'or irrégulières : East Rand 109 ; Ouest Africain français bien tenu à 452 les actions, 242 les parts.

Charbonnages et valeurs industrielles russes fermes.

Rio 1760.

POUR FAIRE PONDRE les POULES
tous les jours
MÊME PAR LES PLUS grands froids de l'hiver
2.500 ŒUFS
par an pour 10 poules
Demandez GRATIS et FRANCO
Notice donnant les moyens certains d'arriver à ce résultat garanti et d'éviter ainsi que de *guerir* toutes les *maladies des poules.*
Ecr. COMPTOIR D'AVICULTURE, PRÉMONT (Aisne)

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la
LESSIVE PHÉNIX

RICQLÈS DIGESTIF Anticholérique Préserve des ÉPIDÉMIES
RICQLÈS Calme la Soif ASSAINIT L'EAU
RICQLÈS DENTIFRICE ET EAU DE TOILETTE Antiseptique
RICQLÈS Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE
RICQLÈS HORS CONCOURS PARIS 1900 2 GRANDS PRIX LIÈGE 1905

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

à cette place a pour Voiture laitière

LES POÊLES GODIN
SONT LES MEILLEURS
ET LES MOINS CHERS
COLIN ET Cie A GUISE (AISNE)
Chez tous les Quincailliers, Poêliers, Fumistes, etc.

LIQUIDE INDIANA

Guérison infaillible en quelques jours
CORS AUX PIEDS
DURILLONS
ŒILS DE PERDRIX
VERRUES etc.

Le liquide *Indiana* est employé avec grands succès, et a obtenu plusieurs récompenses aux Expositions Francaises et Etrangères

DEPOT ET VENTE : *Chez* **M. *GIRAUD***, coiffeur, Articles de Toilette, *Parfumerie* 6, Rue de Provence, Sisteron,

© VILLE DE SISTERON

POURQUOI SOUFFREZ-VOUS ?

Si vous ne vous sentez pas bien portant, je puis vous guérir avec mon ÉLECTRO-VIGUEUR. Si vous êtes faible, je puis vous rendre fort. Si vous êtes rempli de douleurs rhumatismales, je puis les expulser. Je peux répandre de l'huile dans toutes vos jointures et les rendre flexibles. — J'ai souvent dit que la Douleur et l'Electricité ne peuvent vivre dans la même maison et je le prouve chaque jour.

L'effet de l'Electricité sur l'homme affaibli et épuisé est le même que celui de la pluie sur la terre desséchée en été. Il peut être débilité par la Varicocèle, les Pertes séminales, le Manque d'énergie ; il peut avoir des idées confuses, de l'inquiétude dans ses actes et dans ses décisions, de sombres pressentiments ; il peut être timide et irritable, éviter ses amis et la compagnie, n'avoir aucune confiance en lui-même s'il s'agit de la plus légère responsabilité — L'Electricité, convenablement appliquée pendant quelques heures seulement, fera évanouir tous ces symptômes.

Il n'existe pas un remède qui soit aussi simple, aussi facile à employer, aussi infaillible, aussi bon marché que l'**ELECTRO-VIGUEUR** du Docteur MACLAUGHLIN. Pour vous et pour ceux qui attendent de vous le bonheur, essayez-le dès maintenant. Faites-le tout de suite : une telle chose ne doit pas être remise.

C'est un appareil pour hommes et pour femmes.

Vous pouvez porter mon **ELECTRO-VIGUEUR** sans gêne toute la nuit et l'électricité infusée dans votre corps guérira tous vos Troubles nerveux et vitaux Maux de reins, Rhumatismes, Troubles intestinaux, Faiblesse d'estomac et toutes formes de souffrances et de faiblesses.

La durée de ce traitement varie d'une semaine à deux mois, et tous les symptômes précités disparaîtront pour toujours, grâce à l'**ELECTRO-VIGUEUR**, qui transforme les plus faibles en hommes forts.

Maintenant, ne préféreriez-vous pas porter mon appareil vivifiant, l'**ELECTRO-VIGUEUR**, pendant pendant votre sommeil, chaque nuit, et sentir son ardente chaleur se répandre en vous, et vous voir prendre ainsi vous-même un nouveau bail de vie, à chaque application nouvelle, plutôt que d'embarrasser vos intestins avec des drogues nauséabondes ? — Assurément ! — Alors, essayez mon **ELECTRO-VIGUEUR**.

Si vous voulez venir me voir, je vous en ferai la démonstration. Si cette visite vous est impossible, demandez-moi mon livre rempli de choses faites pour inspirer à l'homme la force et le courage. Envoi gratuit à ceux qui joindront le bon ci-contre à leur demande.

Docteur B.-N. MACLAUGHLIN,
14, Boulevard Montmartre, Paris.

Prière de m'envoyer votre livre gratuit sous enveloppe.

Nom _____

_____

Adresse _____

_____

A LA CHAUSSURE MODÈLE

Veuve BRUN Adolphe

7, Rue Deleuze, près la Place de l'Horloge

SISTERON (Basses-Alpes)

CHAUSSURES EN TOUS GENRES

PRIX MODÉRÉS -- REPARATIONS

DÉJEUNER DES CONVALESCENTS — GOUTER DES ENFANTS

Chocolat des Gourmets Trébucien

— pur Sucre et Cacao —

Se recommande par sa bonté aux personnes soucieuses de leur santé. — En vente à la Droguerie TURIN, Sisteron.

SISTERON-JOURNAL

est en vente
à SISTERON, Kiosque Queyrel
à AIX : chez M. MARTINET, Cours Mirabeau.
à MARSEILLE : chez M. Emile Croze, kiosque 5, en face l'Alcazar Cours Belzunce.
TOULON : chez M. Cassarini Md de journaux, Place d'Armes.

En vente à l'imprimerie Pascal LIEUTIER à Sisteron

GALERIES SISTERONNAISES

8. RUE TRAVERSE DE LA PLACE, 8

L. COLOMB

Grand assortiment de lainages. — Nouveautés et Noirs. — Confections pour dames et fillettes. — Fourrures, jupons, soieries.— Toiles, lingerie, mouchoirs

Cotonnades en tout genre. — Doublures. — Rayons de Deuil. — Mérinos. Flanelles. — Bonnetterie. — Corsets. — Dentelles.

Articles pour Trousseaux et achats de Noces.

Confections pour Hommes et Enfants

— AMEUBLEMENTS —

Cette Maison se recommande par le grand choix des articles, la fraicheur de ses marchandises, et son bon marché.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tout acheteur soucieux de ses intérêts n'achètera rien sans se renseigner aux **Galeries Sisteronnaises**.

BON POUR UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS

à Jardins & Basses-Cours

Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)

Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER, successeur de A. TURIN

21, Place de la Mairie — SISTERON — Basses-Alpes

Impressions Commerciales et Administratives

TÊTES DE LETTRES — FACTURES — ENVELOPPES — MÉMORANDUMS

Labeurs - Circulaires - Carnets à Souches - Étiquettes

LETTRES DE MARIAGE, DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS

CERTIFICATS DE VIE — MANDATS DE PAYEMENTS — CONVOCATIONS

CARTES D'ADRESSE — CARTES DE VISITE

Prix courants. — Affiches de tous formats

Fournitures Scolaires et de Bureaux

ENCRES DES MEILLEURES MARQUES

REGISTRES, COPIES DE LETTRES
TIMBRES EN CAOUTCHOUC

SOUS-MAINS ET SERVIETTES

Cahiers Écoliers - Crayons - Gommes - Encre à copier

Le Gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci contre Le Maire,

© VILLE DE SISTERON